



**L'HONORABLE STEVE J. REIMNITZ
JUGE À LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC**

Palais de justice, 1680, boulevard St-Joseph, Drummondville (Québec) J2C 2G3
Téléphone : (819) 478-3184 Télécopieur : (819) 475-8486
Courriel : steve-j.reimnitz@judex.qc.ca

Drummondville, ce 11 novembre 2020

« **Par courrier électronique** »

À tous les avocates et avocats du district de Drummond

Objet : Auditions virtuelles et utilisation du greffe numérique

Maîtres,

La présente a pour but de vous transmettre des informations sur la manière dont les auditions virtuelles « Teams » se déroulent depuis maintenant quelques mois.

Premièrement, je vous remercie tous de votre disponibilité, ce qui a rendu possible la mise en place des auditions virtuelles qui, dans l'ensemble, se déroulent très bien.

Ces auditions ont une grande qualité, c'est qu'elles permettent de diminuer le nombre de contacts. Il s'agit d'une contribution et d'un effort appréciables à la lutte contre le Covid-19.

Je dois cependant porter à votre attention un problème qui, j'en suis certain, pourra se régler assez facilement. Il s'agit de la transmission des documents par le greffe numérique.

Dépôt de pièces, déclarations assermentées et autorités

À Drummondville, avec l'accord de la directrice, madame Guylaine Salvas, il a été convenu que nous acceptons le dépôt par greffe numérique des éléments de preuve, pièces et déclarations assermentées.

Il n'est pas question pour l'instant de limiter le dépôt au greffe numérique que pour les seules procédures, mais des ajustements devront être faits.

Il ne faut pas croire qu'aussitôt que le document est déposé au greffe numérique, il est automatiquement imprimé et déposé dans le dossier du juge.

Il y a un travail important de fait par le personnel pour imprimer ce qui est reçu au greffe numérique, cela occasionne des délais.

Par conséquent, pour les prochaines dates de pratique, seuls seront considérés pour l'audition, les éléments de preuve, pièces ou déclarations assermentées qui auront été déposés au greffe numérique, avant l'appel du rôle par conférence téléphonique, soit la veille à 14h00.

Je suis conscient que cela demande un ajustement, mais cette demande est rendue nécessaire afin d'assurer le fonctionnement efficace des auditions.

Aussi, je rappelle que le greffe numérique ne peut servir à déposer des autorités, jurisprudence ou doctrine.

En effet, depuis quelques semaines certains avocats transmettent un grand nombre d'autorités par le greffe numérique, sans onglet, ni soulignements, ce qui ne favorise pas la gestion des dossiers.

Pour les auditions des dossiers contestés les jours de pratique, les cahiers d'autorités devront être déposés au greffe de la Cour, en personne ou par la poste. Ce dépôt doit se faire, au plus tard, 24 heures avant l'heure fixée pour l'audition.

Les pièces, déclarations assermentées et projets de jugement transmis à mon adjointe

J'ai accepté que des pièces, documents et projets de jugement soient transmis à mon adjointe de manière exceptionnelle. Cela doit demeurer l'exception.

La charge de travail de madame Ouellette-Arpin est énorme. Elle fait partie de ceux qui, comme vous, travaillent beaucoup dans ce contexte difficile.

Le bureau de madame Ouellette-Arpin ne doit pas servir de lieu de dépôt des pièces, jurisprudence ou autres éléments de preuve, sauf exception lorsqu'autorisé par le soussigné ou un autre juge.

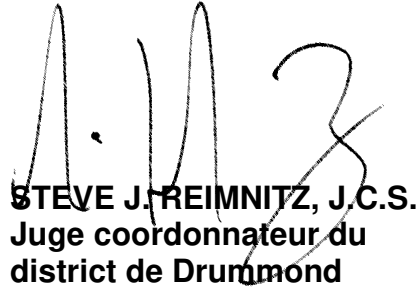
Les auditions de mérite

Pour les auditions au mérite, c'est le juge qui préside l'audition qui écrira aux avocats pour leur faire part des modalités dans lesquelles l'audition procédera.

Normalement et sous réserve des décisions de gestion du juge qui préside l'audition, les cahiers d'autorités doivent, règle générale, être déposés au greffe de la Cour, en personne ou par la poste, 24 heures avant le début de l'audition.

Je vous remercie de nouveau pour votre excellente collaboration.

Comme à l'habitude vous pouvez me contacter pour obtenir toute précision concernant le contenu de la présente.



STEVE J. REIMNITZ, J.C.S.
Juge coordonnateur du
district de Drummond

SJR/soa

c. c. : Honorable Jean-Guy Dubois, J.C.S.
M^e Geneviève Ferland-Lamontagne, Greffière spéciale
Mme Guylaine Salvas, Directrice
Mme Annie Morissette, Maître des rôles